

Statutaire / Syndical: 10 propositions pour le débat

(Draft)

- 1) Hausse des seuils de représentativité : 6,5% au local, 8,5% au central.
- 2) Maintien du nombre des exemptions de service et assurer une flexibilité entre l'octroi de détachements syndicaux et détachements statutaires. Le remplacement de secrétaires fonctionnaires par des secrétaires / AST-SC tant au niveau statutaire qu'au niveau syndical.
- 3) Accroître et faciliter l'usage au niveau décentralisé des dispenses syndicales afin de permettre des actions de proximité.
- 4) Octroyer aux syndicats des moyens additionnels: en formation, expertises, stagiaires rémunérés, accroissement de 10% du budget des missions syndicales.
- 5) Une élection synchronisée dans tous les comités locaux permettant la formation rapide du CCP.

De préférence, une même élection du CCP en tant que tel à partir de collège locaux.

Par exemple:

Lieux	Actuel CCP*	PROPOSITIONS**		
		H1	H2	H3
Bruxelles	19	20	18	17
Luxembourg	7	6	5	4
Ispra	7	5	5	4
Karsruhe	1	1	1	1
Petten	1	1	1	1
Geel	1	1	1	1
Séville	0	1	1	1
Paris	1	0	0	0
Hors Union	3	6	5	4
UK	1	0	0	0
TOTAUX	41	41	37	35

H1: 82 élus titulaires et suppléants
H2: 74 élus titulaires et suppléants
H3: 70 élus titulaires et suppléants

*: Situation actuelle.

** : Une seule élection, plusieurs collèges électoraux locaux avec des élus titulaires et suppléants constituant la délégation du CCP sur les lieux de travail.

Aujourd'hui près de 200 élus titulaires et suppléants auxquels il faut ajouter les délégations auprès des comités du personnel (interprètes, traducteurs, chauffeurs, puéricultrices...).

Dans cette dernière hypothèse, les délégations du CCP au niveau local (les titulaires et suppléants) assumeront les tâches dévolues aujourd'hui aux comités locaux.

6) Etablir les mêmes règles électorales sur tous les lieux où le personnel vote.

7) Près de 400 participations aux comités et comités paritaires:

- réduire le nombre de participants
- regrouper certaines fonctions dans moins de comités
- créer de nouveaux comités, en supprimer d'autres

8) Elargir le champ du dialogue social, par exemple au niveau budgétaire, économique, restructurations.

9) Etablir une obligation annuelle de négocier (mais pas de conclure) sur des sujets à établir par l'institution et/ou les syndicats. L'administration devra justifier son refus.

10) Droit à l'expression directe des salariés au niveau des services, une fois par an, sur des thèmes liés aux conditions de travail au sens large.

NB1: Ces propositions pourront être soumises à l'approbation du personnel par referendum.

NB2: les annexes ci-dessous reflètent la situation actuelle

ANNEXE 1

CGAM	9	Formation	11	Discipline	37
COPARCO	7	Rapports	6	Finances	2
Statut	7	AL	4	Ad hoc	22
Procédure certification		...	7	Art 90	2
Formation certification	2	CASS	19	DGT	5
COPAR	14	OIB	2	3 ^{ème} langue	13
Rec suivi	4	OIL	2	COPAS	6
Recl. AC Bis	13	PMO	2	CPRE	4
COPEC	15	EPSO	1	CPPT	8
Acc. AD 13	2	EE	8	COCEPE	4
Nommination/Encadrement	3	Frais scolairités	4		
Rapport encadrement	8	Recherche	13		
Promotions AD	30	Formation CCR	8		
Promotions AST	22	Mobilité Recherche	8		
	4	Reclassement AT CCR	3		
TOTAL	146	TOTAL	98	TOTAL	103

146+ 4 + 98 + 103 = 351

ANNEXE 2

Commission européenne			
	Lieu	Elus	
CLP	Bxl	54	
	Lux	40	
	Ispra	40	
	HU	28	
	TOTAL	162	
	Geel		
	Petten		
	Karl.		
	Paris		
	T	200 : Délégations	
		250: Elus et délégations	